

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 14 octobre 2025 à 14h06 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEEN Chrystelle			STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy			GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle		
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie	X	X
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia		
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	X
CFDT	BLENO RONAN	X

Assistent à la réunion :

Mme Pauline AMET, Cadre de Santé, site de Guiclan

M. Romain ANSQUER, Responsable de site adjoint, Site de Roscoff

M. Norbert CORDIER, Responsable Investissements Logistiques et Numériques

Mr Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation des établissements, Pole sanitaire

Mr David GUEGUEN, Responsable Parcours Personnes Agées, Pays de Morlaix

M. Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable du pôle Social

Mme Appoline YEOMAN, Responsable Parcours Personne Agée, Brest Métropole

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR

DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 14 octobre 2025 à 14h00

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 23 septembre 2025.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025*.
3. Intervention de l'OPCO Santé sur les dispositifs de formation.
4. Information sur le bilan estival par pôle.
5. Information sur les effectifs du 3^{ème} trimestre.
6. Retour sur la présentation de la BDESE en commission économique*.
7. Avis sur la prolongation de la convention du cabinet d'avocats du CSE.
8. Compte rendu de la commission ASC du 25 septembre 2025.

Pôle sanitaire

9. Avis sur les effectifs liés aux opérations de transfert de St Luc vers Perharidy en 2026 (report)*.
10. Avis sur les projets d'établissements sanitaires 2025-2029 (report)*.
11. Information sur le projet médico bus.
12. Information sur l'organisation des gardes et astreintes médicales.

Pôle Médico-social

13. Retour sur l'enquête paritaire en lien avec l'accident de travail survenu à l'EHPAD La Source.
14. Avis sur les grilles horaires de l'hébergement temporaire à Saint Vincent Lannouchen*

Pôle social

15. Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) Educateur(trice) Spécialisé(e) au service Addictologie à Ty Yann.
16. Information sur l'attestation d'honorabilité.
17. Avis sur les grilles horaires des Educateur(trice) Spécialisé(e) à l'accueil social.
18. Avis sur les grilles horaires des Educateur(trice) Spécialisé(e) au foyer de Plougastel.

Pôle ressources

19. Information sur la nouvelle implantation du service économique*
20. Information sur la nouvelle implantation des TIM et secrétaire*.
21. Avis sur la réorganisation du service restauration et des tâches hôtelières *(report)

La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 14 octobre 2025
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

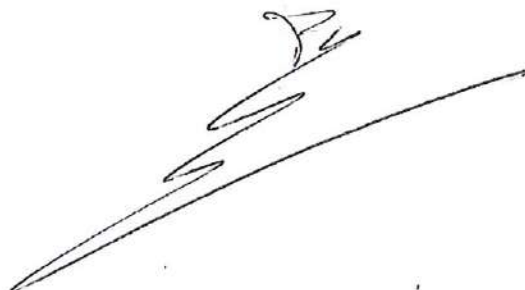
Pôle social

1. Avis sur la grille horaire d'un(e) ouvrier(ère) des services au Foyer du Pont Neuf*
2. Information projet DIM.

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 14 OCTOBRE 2025 APPROUVÉ

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée par M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé, M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la Stratégie et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 23 septembre 2025

Le procès-verbal n'ayant pu être finalisé, son approbation est reportée.

Point 7 : Avis sur la prolongation de la convention du cabinet d'avocats du CSE

Mme Michelle CREACH prend la parole à ce sujet.

L'avis est demandé pour un renouvellement de contrat sur les mêmes bases que l'année précédente soit 24H. Un accord de principe a été émis en commission ASC le 25 septembre dernier.

Elle demande au CSE de voter :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 8 : Compte-rendu de la commission ASC du 25 septembre 2025

Mme Michelle CREACH s'exprime à ce sujet.

Plusieurs points à l'ordre du jour lors de cette réunion :

- Point convention cabinet d'avocats

- Point Toutateam : 1340 inscrits au total. Il faut prévoir à l'avenir d'augmenter le nombre d'adhésion à 1400 car les nouveaux salariés ont parfois du mal à finaliser leur inscription (mail d'échec d'inscription). Un point RH est demandé tous les 3 mois actuellement pour mise à jour du fichier.

- Point ventes groupées :

- Vente Peaudouce annulée : montant minimum de commandes non atteint (un salarié remboursé).
- Goûters magiques : montant minium de 300 € déjà atteint.
- Chocolats Jeff de Bruges : début de la vente le 15/10/2025.

- Point Spiruline : nouvelle vente. Le sachet de 100 gr est vendu 15 € au lieu de 17-18 € tarif public. Déjà 4 ventes comptabilisées depuis la semaine dernière.

Arrivée à 14h09 de M. Michel MOGAN et à 14h10 de M. David COGEN

- Point Livret « porter secours » : un achat de 100 livrets par le CSE a été effectué. Celui-ci sera mis à disposition dans les bureaux des CSE pour les salariés n'ayant pas encore bénéficié de la formation premiers secours.

- Point Chèques Vacances (ANCV) : 3 échanges de chèques vacances papiers en chèques dématérialisés comptabilisés cette année.

Point 3 : Intervention de l'OPCO Santé sur les dispositifs de formation

M. ESNAULT annonce le report du point dans un délai assez court, il l'espère, car l'intervenant a eu un imprévu.

M. Franck MONFORT profite de la transition entre 2 points pour annoncer à l'assemblée sa démission du poste de représentant de proximité du secteur social et Mme Michelle CREACH annonce qu'il sera remplacé par M. Brian LECOMPTE.

Mme Claire BOURVEN souhaite savoir à quel service appartient M. LECOMPTE et Mme Michelle CREACH précise qu'il travaille au pôle social au PAS.

Point 5 : Information sur les effectifs du 3^{ème} trimestre

M. ESNAULT présente les statistiques :

- Recrutements CDI du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025 :

Etablissements	Nombre de recrutements CDI au 1 ^{er} trimestre	Nombre de recrutements CDI au 2 ^{ème} trimestre	Nombre de recrutements CDI au 3 ^{ème} trimestre	TOTAL
CDS ST THEGONNEC	1	1	1	3
EHPAD KERAUDREN	2	2	1	5
EHPAD LA RETRAITE	4	3	7	14
EHPAD LANNOUCHEN	8	2		10
EHPAD ST JACQUES	1			1
SAMSAH Brest			2	2
SIEGE	2		2	4
SITE PERHARIDY	17	6	6	29
SITE SAINT LUC	3	5	1	9
SITE TY YANN	7	6	8	21
SOCIAL	4	15	22	41
Total	49	40	50	139

- Nombre de départs par motif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025 :

Départs – Janvier à septembre 2025	Démission	Fin de période d'essai	Licenciement	Retraite	Rupture conventionnelle	Total général
CENTRE DE SANTE SAINT THEGONNEC	2					2
EHPAD KERAUDREN	5				1	6
EHPAD LA RETRAITE	9	1			1	11
EHPAD LANNOUCHEN	4	1	2	2		9
EHPAD ST JACQUES	2					2
SAMSAH BREST	1					1
SAMSAH QUIMPER	1					1
SIEGE	2		3			5
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	15	1		5		21
SITE TY YANN	7	3		1	1	12
SOCIAL	8	7	12	2		29
Total	56	13	17	10	3	99

M. ESNAULT souligne qu'il y a davantage de recrutement que de départ et l'explique par la création du Village Fratries, du centre de santé et des contrats de fidélisation des kinésithérapeutes.

Point 16 : Information sur l'attestation d'honorabilité.

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

L'attestation d'honorabilité est un document attestant, qu'au moment de la demande, le professionnel ou le bénévole ne fait l'objet d'aucune condamnation définitive l'empêchant d'exercer ou intervenir auprès des mineurs. L'attestation porte également à la connaissance de l'employeur l'absence ou l'existence de condamnation non définitive ou mise en examen inscrites au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIJASV).

Nouveauté réglementaire entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre qui concerne les professionnels qui interviennent dans le champ de la protection de l'enfance. Les salariés nommés ci-dessous doivent désormais fournir leur attestation d'honorabilité :

- Les assistants familiaux (y compris les personnes de plus de 13 ans vivant à leur domicile, à l'exception des mineurs placés dans le cadre de l'action sociale à l'enfance),
- Les professionnels intervenants dans les foyers, MECS, Village Fratries,
- Les bénévoles sont aussi concernés.

Pour les salariés déjà en poste, un *courrier** va être adressé à l'ensemble des professionnels concernés pour leur expliquer la procédure et leur nouvelle obligation. La direction du pôle social se chargera de faire le lien avec les AF pour recueillir les attestations des personnes de plus de 13 ans vivant à leur domicile.

Pour les nouveaux salariés, il s'agira d'un nouveau document à fournir obligatoirement lors de l'embauche.

Pour les bénévoles, la direction du pôle social se charge de demander les attestations d'honorabilité.

Un *courrier** a d'ores et déjà été envoyé aux salariés déjà en poste. L'attestation est à retourner pour début

novembre et sera à renouveler tous les 3 ans [Décret n° 2024-643 du 28 juin 2024 et article L133-6 et L421-3 du code de l'action sociale et des familles]

Objet : Demande d'attestation d'honorabilité

« Civilité »,

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de protection des mineurs confiés, les pouvoirs publics ont instauré, à compter du 1er octobre 2025, l'obligation pour les professionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance de produire une attestation d'honorabilité.

L'attestation d'honorabilité est un document officiel visant à garantir l'absence de condamnation sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire ou au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes (FIJASV).

A ce titre, nous vous informons que vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation réglementaire dans le cadre de vos fonctions d'Assistante Familiale exercées au sein de la Fondation ILDYS, ainsi que toutes les personnes de plus de 13 ans vivant à votre domicile (à l'exception des mineurs placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance).

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de votre attestation avant le 1^{er} novembre 2025, par mail (ressources.humaines@ildys.org) ou par courrier à l'adresse suivante :

Fondation ILDYS - Service des Ressources Humaines
Rue Alain Colas
CS 31826
29218 BREST

Nous vous invitons à suivre la procédure définie sur le portail national dédié, accessible à l'adresse suivante : <https://honorabilite.social.gouv.fr/>

Cette attestation doit être datée de moins de 6 mois au moment de sa remise, et son renouvellement est requis tous les 3 ans selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que conformément à l'article L133-6 du CASF, il s'agit d'une obligation pour pouvoir continuer à exercer vos fonctions.

Veuillez agréer, « Civilité », l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Michelle CREACH demande ce qui se passerait si l'attestation n'était pas remise et M. ESNAULT répond que le salarié ne serait plus en capacité d'exercer.

M. Franck MONFORT s'interroge sur la diffusion du courrier : a-t-il été envoyé au domicile des salariés ?

M. ESNAULT confirme sauf pour les Assistants Familiaux à qui le courrier a été remis par le pôle social.

Pour M. Franck MONFORT, les élus faisant le tour des services devraient la fournir aussi car ils peuvent être amenés à rencontrer les enfants.

M. ESNAULT dit que cela est à vérifier. Cette obligation sera sûrement étendue par la suite car ce n'est que le début.

Mme Claire BOURVEN demande si les services de SMR pédiatriques seront concernés.

M. ESNAULT approuve.

M. Franck MONFORT signale avoir entendu que plus de 1 000 personnes au niveau national ont ainsi été repérées ce qui est considérable.

Après vérification, M. COGEN avise 1 733 personnes exactement.

Mme Michelle CREACH demande à confirmer : les recrutements depuis le 1^{er} octobre sont bien concernés ?

M. ESNAULT approuve en précisant que l'attestation fait partie intégrante des pièces à fournir ce qui va peut-être s'avérer une difficulté pour le service RH dans les premiers temps.

Pour répondre à Mme Claire BOURVEN, M. MOGAN fait savoir que l'attestation peut être récupérée rapidement via France Connect.

Point 15 : Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) Educateur(trice) Spécialisé(e) au service Addictologie à Ty Yann

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Le(la) salarié(e) est en CDI depuis 2012 dans le service et en arrêt de travail depuis juillet 2024. Le médecin du travail a rendu un avis d'incapacité le 15/09/2025 dans le cadre de sa visite de reprise. Beaucoup d'échanges depuis maintenant un certain temps : un poste dans le social et sur Brest pourrait convenir au professionnel. Mme KERNEIS propose un poste au DAPE à partir du 01/01/2026 mais l'entretien a été refusé par le(la) salarié(e). Cela reste donc à voir.

M. Franck MONFORT souligne que l'incapacité fait suite à un accident de travail.

M. ESNAULT confirme. La déclaration a été faite et cela a été reconnu par la CPAM.

Arrivée à 14h28 de M. David GUEGUEN, Mme Appoline YEOMAN, M. Mathieu DOUCHAIN, M. Julien JEGO et M. Romain ANSQUER

M. Franck MONFORT rappelle qu'en début d'année le(la) salarié(e) a postulé pour un poste dans le social mais n'a pas obtenu de réponse. Mme KERNEIS s'en est excusé mais il faut comprendre que cela a amené, dans cette situation, à un certain découragement. C'est une situation récurrente.

M. ESNAULT le concède mais souligne qu'il y a eu beaucoup d'échanges.

Le CSE est invité à émettre un avis :

POUR : 3

ABSTENTION : 12

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à la majorité.

M. ESNAULT se dit étonné car le poste proposé correspond aux préconisations du médecin du travail.

Point 4 : Information sur le bilan estival par pôle

M. ESNAULT invite les différents responsables de site à faire le point sur leur secteur.

M. JEGO prend la parole et parle du **secteur sanitaire du site de Ty Yann** :

- SMR Polyvalent : problème avec un arrêt long d'une IDE de nuit et dont la personne recrutée pour son remplacement s'est désistée le jour de début de contrat. Les solutions, pas forcément les meilleures, ont été un remplacement en interne sur les repos hebdomadaires des titulaires, le passage des équipes de jour en équipe de nuit et un remplacement IDE de nuit effectué par la cadre d'astreinte. Cela a permis d'assurer la continuité des soins. Quelques journées sans remplacement sont à noter. Fonctionnement en situation dégradée environ 6 fois dans la période.

- Addictologie : même problématique que le SMR polyvalent avec arrêts d'une IDE de nuit et d'un agent en aout. La solution a donc été de mettre en place des procédures dégradées de jour pour passer un IDE de nuit. Cela a eu pour conséquence 6 journées IDE non remplacées.

- SMR pédiatrie : quelques arrêts déjà en cours et un arrêt IDE pour maternité. Globalement cela s'est bien déroulé, à noter tout de même 7 jours d'AS non remplacés. Le travail préparatoire pour l'été a permis d'avoir un sureffectif pour pallier aux absences mais il semblerait que cela ne soit pas encore suffisant.

Mme Claire BOURVEN demande si le sureffectif était important.

M. JEGO répond 1 IDE et une AS en supplément sur les plannings. Le mot d'ordre était de ne pas refuser des CDD pour une meilleure anticipation.

M. ANSQUER poursuit la présentation avec le **site de Perharidy et St Luc** : activité soutenue tout l'été et qui est restée stable par rapport aux autres étés. A noter quelques difficultés de recrutement sur la période de fin aout car les remplaçants recrutés sur HUBLOT prenaient congés également. Pas de difficultés majeures de manière générale.

Mme Claire BOURVEN relate qu'il manquait parfois 2 à 3 aides-soignantes.

M. JEGO concède qu'en Neurologie cela est toujours le cas mais cette difficulté fait partie du travail sur la réorganisation du service.

Mme Claire BOURVEN demande s'il n'est pas possible d'augmenter le sureffectif sur ce service pour pallier aux arrêts imprévus.

M. JEGO assure que c'était le mot d'ordre mais cela n'a pas fonctionné : le service n'est pas forcément populaire car difficile.

M. GUEGUEN parle quant à lui du **Centre de Saint Vincent Lannouchen** : bonne activité pendant l'été. Les difficultés essentielles ont été les absences au « pied levé » comme pour les autres sites. Le recrutement d'un étudiant venu en stage, de CDD et l'entraide entre les unités ont permis d'assurer la continuité des soins. Le nombre d'horaires non assurés pour les IDE est de 7 soit au total un peu plus de 1%. Pour les AS, AES et ASH : 43 horaires sur les 4104 horaires prévisionnels soit également un peu plus

de 1 %.

Mme YEOMAN fait le point au sujet des EHPAD de Brest : les difficultés ont été également liées à l'absentéisme imprévu.

- Keraudren : difficultés liées à de l'absentéisme imprévu de nuit et des équipes parfois en difficultés avec les remplaçants HUBLOT mais un renfort AS avait été prévu. Concernant les IDE, difficultés de remplacement fin juillet liées aussi à de l'absentéisme imprévu mais les salariés présents ont ajusté leur planning. Absence imprévue également au secrétariat : la secrétaire remplaçante de l'EHPAD de La Source est venue sur Keraudren.

- La Source : absentéisme imprévu sur les postes d'AS, IDE et ASL. Les ASL et IDE en poste ont ajusté leur planning : à noter 3 journées en dégradé sur l'été au total (dont 1 journée avec le renfort d'une IDE de Ty Yann). Le renfort AS prévu a permis un ajustement des plannings et le remplacement de chaque journée.

M. MOGAN prend le relais en l'absence de Mme ZIAT pour faire le point sur l'EHPAD La retraite : la situation a été plus tendue sur l'EHPAD mais le constat fait que les tensions RH sont plus importantes dans le sud Finistère, tensions essentiellement centrées au niveau IDE. M. MOGAN profite de la présence de Mme Anne Yvonne TREGUIER, IDE à l'EHPAD, pour remercier les permanentes IDE qui ont bien compensé l'absentéisme. La continuité des soins et la sécurité des résidents ont pu être assurés grâce à leur mobilisation.

La tension a notamment été présente fin juillet / début août mais une candidature spontanée début août a permis d'alléger la charge de travail du personnel en poste. Malheureusement la personne n'est pas restée en septembre.

M. MOGAN continue la présentation avec le pôle social : cela s'est globalement bien passé. Seulement 2 personnes à remplacer sur le mois d'août mais remplacées par des CDD (augmentations des effectifs prévus également en cas d'absentéisme imprévu). Concernant le Village Fratries, il y a eu quelques mouvements dont un point avait déjà été fait auparavant mais l'équipe d'éducateurs familiaux actuel se stabilise depuis la rentrée. Pas de tensions à noter pour le SESSAD et le SAMSAH qui ferment pendant 4 semaines au mois d'août.

Point 14 : Avis sur les grilles horaires de l'hébergement temporaire à Saint Vincent Lannouchen

M. GUEGUEN prend la parole à ce sujet.

Les objectifs de remaniement des grilles étaient de supprimer des horaires de coupe en semaine et renforcer les temps de présence l'après-midi pour favoriser la gestion des entrées et sorties des résidents puis l'arrivée de 2 soignants à 7H.

7 avis favorables, 1 désaccord (pas de motif à transmettre), 1 non exprimé (départ en retraite) et 2 absentes sur la proposition faite.

[illegible]

V	S	Q	L	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	Q	Total hours	Acc	Activity
7:00			7:00			7:00	0:00	7:00		0:00	7:00		7:30					
11:30			12:30			11:30	12:00	11:30		12:00	11:30		12:00					
12:00				13:30	13:30	12:00	16:00	12:00		16:00	12:00		12:00					
15:00				21:00	21:00	15:00	20:00	15:00		20:00	15:00		20:00					
7:30	0:00	0:00	5:30	7:30	7:30	0:00	7:30	0:00	7:30	0:00	7:30	0:00	7:30	0:00	0:00			
M	R	R	depr	S2	S2	R	M	DS	R	DS	M	S1	M1	R	R			
		37:30	L9					41:30	L10							30:00	3500	350
	0:00	7:00		7:30	7:00								0:00	7:30	0:00			
13:30	12:00	11:30	13:30	11:30									11:30	11:30	11:30			
21:00	12:00	12:00	12:00	12:00	13:30	13:30							12:00	12:00	12:00			
7:30	0:00	7:30	0:00	7:30	7:30	7:30	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	7:30	7:30	0:00			
S2	R5	M	R	M1	M	S2	S2	R				R	depr	M	depr			
		43:30	L10					39:00	L11				ROLE			21:00	3100	3100
								0:00	7:00			0:00	7:00					
								12:00	11:30			12:00	11:30					
								16:00	12:00			16:00	12:00					
								21:00	15:00			21:00	15:00					
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	7:30	0:00	7:30	0:00	0:00	0:00	7:30	0:00	0:00			
depr	R	R	R	R	R	R	S2	DS	M	R	DS	DS	M	R	R			
		22:30	L11					15:30	L12							23:00	3100	3100
0:00	7:30	0:00	7:00	7:00		0:00				7:30			7:00	7:30				
11:30	11:30	12:00	11:30			12:00				11:30			12:00	11:30				
12:00	12:00	16:00	12:00	13:30		16:00				12:00		13:30	12:00	11:30				
16:00	15:00	20:00	15:00	21:00	20:00	21:00				20:00		15:30	21:00	12:00	11:30			
7:30	7:30	0:00	7:30	0:00	7:30	0:00	0:00	0:00	7:00	7:30	7:30	0:00	5:00	7:30	7:30			
M2	M1	DS	M	R	S2	DS	S2	R	S1	M1	S2	R	depr	M1	depr			
ROLE								30:30	L13							42:00	3100	3100
ROLE																		
7:30				0:00	7:30	7:00	7:30			7:30			0:00	12:00				
11:30										11:30			12:00	11:30				
12:00			13:30	15:00	15:00	12:00				16:00			12:00	16:00				
15:30			21:00	20:00	16:00	12:00				20:00			15:30	21:00	20:00			
7:30	0:00	0:00	7:30	0:00	7:30	0:00	4:30	7:30	0:00	0:00	7:30	7:30	0:00	6:00	6:00			
M1	R	R	S2	DS	M1	R	depr	M1	S2	DS	M1	S2	DS	R	R			
		30:30	L13					42:00	L14							31:00	3500	350
	7:00		0:00							7:00	7:00	7:30		0:00	7:00			
11:30	11:30		12:00			12:00				12:00	12:00	11:30	12:00	11:30				
12:00										12:00			12:00	16:00				
15:00		13:30	16:00			15:00				15:30			15:30	20:00	20:00			
0:00	7:30	7:30	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	5:00	5:00	7:30	0:00	6:00	7:30			
R	M	R	DS	DS	R		S2	DS	R	DS	depr	depr	M1	R	DS			
		33:00	L14					24:30	L15							31:00	3500	350
14:00						7:00												
21:00						12:00												
7:00	0:00	0:00	7:00	7:00	0:00	5:00	0:00											
S2	R	R	S2	S2	DS	depr	R	S										
		20:00	L15					24:00	L16							29:45	3500	350

M. GUEGUEN explique qu'il s'agit de plannings propres à Saint Vincent Lannouchen, les plannings ont

été construits ainsi depuis longtemps : 4 semaines de travail suivies d'une semaine de repos (soit des CP soit des RR). C'est le souhait des professionnels, souhait renouveler lors d'une enquête à ce sujet menée par la CGT.

Mme Claire BOURVEN demande combien d'horaires coupés ont été supprimés et Mme Pauline AMET répond qu'ils ont été diminués de moitié.

Départ à 14h57 de M. Matthieu DOUCHAIN, M. Julien JEGO et M. Romain ANSQUER

Mme Stéphanie QUINIOU remarque que tous les salariés n'ont pas le même nombre d'horaires du soir et le même nombre de week-end : certains ont 14 soirs et d'autres en ont 9.

Mme Claire BOURVEN s'interroge : les salariés ont-ils remarqué cela ?

Mme AMET répond par l'affirmative et M. GUEGUEN déclare que les salariés savent ce qu'ils ont signés.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 14

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Mme Stéphanie QUINIOU explique son abstention du fait du nombre de soirs travaillés imposés aux salariés qui seraient amenés à faire des remplacements.

Départ à 14h57 de Mme Pauline AMET et M. David GUEGUEN

Point 13 : Retour sur l'enquête paritaire en lien avec l'accident de travail survenu à l'EHPAD La Source

M. ESNAULT précise avoir reçu le matin de Mme Marion FLOC'H un certain nombre de remarques. Il demande donc aux membres du CSSCT s'ils souhaitent reporter le point.

M. Franck MONFORT explique qu'il existe une divergence sur le compte-rendu. Il faudrait pouvoir en échanger avant la finalisation de l'écrit. Les préconisations n'ont pas été modifiées et le(la) salarié(e) doit reprendre le travail.

M. ESNAULT déclare qu'une étude de poste est programmée, un temps d'échauffement va être mis en place mais il n'y aura pas de mise en valeur RH.

M. Franck MONFORT déclare que cela ne pose pas de problème.

M. ESNAULT précise qu'un poste en restauration a été initié auprès de la salariée mais ce n'est pas son souhait et Mme Appoline YEOMAN précise qu'il y a déjà des entretiens en cours pour le poste.

M. Franck MONFORT indique que le CSSCT va rééchanger avec la salariée car elle est jeune et il demande s'il est possible d'attendre avant de le pourvoir.

Le point est donc reporté au mois prochain.

Départ à 15h02 de Mme Appoline YEOMAN

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025

M. ESNAULT déclare qu'il n'y a pas de changement ce mois-ci.

Arrivée à 15h08 de Mme Julie GAMBRELLE

Additif 2 : Information projet DIM

Mme GAMBRELLE s'exprime à ce sujet.

Contexte :

- Evolution et complexité des autorisations de financements dans le sanitaire
- Changement d'outil de PMSI

Constat :

- Hausse croissance du temps dédié à l'export, la sécurisation et l'analyse de grandes masses de données médicales

Besoins :

- Dégager du temps médecin DIM pour des analyses statistiques complexes
- Trouver un appui technique pour sécuriser et automatiser les données PMSI

Mise en œuvre :

- Encadrement de l'équipe TIM délégué à Mme Sandrine GUIVARCH
- Lancement d'une mission co-financée entre Recherche médicale et DIM pour tester l'apport d'un analyste de données sur analyses statistiques sur les 2 périmètres
- Compétences recherchées :
 - Maîtrise des outils d'analyse de données : Python, R, SQL, Business Object, Excel, Power BI
 - Compétences en statistiques appliquées à la recherche clinique ou en santé publique

Mme GAMBRELLE précise que Mme GUIVARCH aura 30 % d'encadrement des secrétaires et 20 % d'encadrement TIM. C'était son souhait.

Départ à 15h13 de Mme Julie GAMBRELLE

Point 6 : Retour sur la présentation de la BDSE* en commission économique

**La Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE) est un outil de partage de l'information créé et mis à jour par un employeur, obligatoire à compter de 50 salariés pour toutes les entreprises du secteur privé.*

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet et rappelle que le point a été discuté en commission économique. Les indicateurs à l'élaboration de cette base sont les effectifs, la formation continue, les conditions de travail, l'investissement de matériel, la rémunération des salariés, etc...

Mme Michelle CREACH soulève que des modifications avaient été demandées mais a constaté que rien n'avait évolué sur l'intranet. Elle donne l'exemple des 55 CDD en décembre.

M. ESNAULT confirme l'erreur et parle de 200 à 220 CDD sur toute la Fondation. Il précise également que le délai de modification est trop court (la réunion a eu lieu vendredi dernier).

Mme Michelle CREACH demande à ajouter la mise à disposition des stagiaires.

Pour cela, M. ESNAULT dit qu'il faut ajouter un complément pour qu'il soit comparable et homogène.

Mme Michelle CREACH parle des 16 promotions : cela concerne quels métiers ? Il faudrait également le préciser sur le document.

M. ESNAULT cite les AS, les IDE, les éducateurs spécialisés. C'est une obligation. Ce sera fait pour les prochaines BDESE.

Mme Michelle CREACH constate des résultats identiques aux années précédentes : effectifs, formation avec budget conséquent. La Fondation remplit ses obligations.

M. Kevin MOAL parle d'égalité Homme / Femme : 80 % de femmes avec une rémunération plus faible de 10 %. Pourquoi ?

M. ESNAULT indique que cela est lié à la répartition des catégories et l'ancienneté. Il existe également une proportion plus importante de catégorie IV chez les Hommes.

M. Kevin MOAL pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire.

Pour M. ESNAULT il n'y a pas le choix dans les propositions de recrutement.

Point 11 : Information sur projet médico-bus

M. COGEN intervient à ce sujet. Il rappelle que le médico-bus répond à un Appel à Projet de France Ruralité qui va déployer au niveau national une centaine de bus. Le dispositif est donc transitoire et concerne, pour la Fondation Ildys, le territoire du centre Finistère ; il œuvrera sur 3 ans (subvention AAP) et engagera un travail avec les acteurs libéraux du territoire et notamment les infirmiers à domicile.

Fonctionnement opérationnel : prévisionnel organisation RH

2 médecins du centre de santé de St Thégonnec et recrutement d'un 3^{ème} à partir du mois de novembre. 3 jours d'activités donc avec des consultations longues : 12 consultations en moyenne dans un premier temps puis par la suite (montée en charge) 15 consultations.

Le recrutement est ouvert pour un temps médical dans le médicobus (salariat Fondation ILDYS).

NB : des médecins généralistes des CDS de la Fondation ILDYS seraient intéressés par le projet medicobus.

Discussions en cours CPAM / CPTS concernant les modalités d'accueil des médecins généralistes libéraux du territoire (statut libéral ou salarié) – le Conseil de l'ordre des médecins a rendu un avis auprès du président de la CPTS.

Mme Michelle CREACH demande quelle secrétaire aura la charge de la gestion administrative.

M. COGEN déclare que cela concernera les secrétaires des centres de santé. Pas de recrutement ou limité dans le respect d'une enveloppe contrainte.

Le médico-bus est accessible en priorité aux patients sans MT et/ou en ALD et/ou en rupture de soin :

- Collaboration étroite avec la CPAM et la MSA pour identifier les patients prioritaires : patients en ALD sans médecin traitant.
- Ces patients seront contactés par la CPAM et la MSA principalement par téléphone avec objectif si consentement du patient de caler le premier rendez-vous.

Accès au medicobus :

- Les CCAS des communes pourront faciliter l'accès au Médicobus des personnes les plus isolées en mettant par exemple en place un système de transports de proximité entre le domicile de ces personnes et le medicobus basé sur la commune.

S'il n'y avait pas la possibilité d'une présence de médecins entre 5 à 6 jours par semaine, l'assistante médicale pourra se déplacer pour effectuer une téléconsultation.

Arrivée à 15h30 de Mme Clémence KERNEIS

Mme Claire BOURVEN estime que cela fait prendre un risque de laisser l'assistante médicale seule dans le bus en cas d'énervement du patient.

M. COGEN rassure et précise que la population concernée n'a pas vocation à poser de problème. De plus la salle d'attente sera dans les mairies.

Mme Elisabeth STEPHAN demande si l'assistante médicale devra avoir le diplôme d'aide-soignante.

M. COGEN parle plutôt de secrétaire médicale avec une formation diplômante (CQP) financée par la CPAM.

Mme Anne Yvonne TREGUIER demande s'il peut s'agir d'une IDE.

M. COGEN répond oui, en principe, mais cela reste un travail limité en terme de technicité.

Le projet fait beaucoup parler de lui : l'ARS est le financeur principal mais le conseil départemental est également acteur du projet dans le cadre de son plan santé et financeur de l'équipement.

Mme Michelle CREACH suggère de mettre en place des réunions d'information dans les centres de santé ce qu'approuve M. COGEN.

Retour à 15h34 de M. Matthieu DOUCHAIN, M. Julien JEGO et M. Romain ANSQUER

Point 14 : Avis sur les grilles horaires des éducateurs(trices) spécialisés(es) à l'accueil social

Mme KERNEIS présente la grille. Elle concerne la coordinatrice du PFGP, les modifications ont été faites à sa demande.

Semaine 1	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	08:30:00	12:00:00	08:30:00	12:30:00	08:30:00	12:30:00	08:30:00	12:30:00	08:30:00	12:30:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	14:00:00	18:00:00	14:00:00	18:00:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	13:30:00	17:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée		07:30:00		08:00:00		08:00:00		04:00:00		07:30:00		00:00:00		00:00:00
CODE HORAIRES SI EXISTANT														

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable l'unanimité.

Point 18 : Avis sur les grilles horaires des Educateurs(trices) spécialisés(es) au foyer de Plougastel

Mme Michelle CREACH demande si cela concerne le foyer du Pont Neuf ou de Plougastel et Mme KERNEIS explique qu'il s'agit d'un salarié du foyer du Pont Neuf qui va remplacer un salarié du foyer de Plougastel (remplacement de Mme LE DISEZ).

M. Franck MONFORT demande si le roulement sera identique ce que confirme Mme KERNEIS.

Pour M. Franck MONFORT il n'est donc pas nécessaire d'émettre un avis puisque les grilles ont déjà été votées.

Départ à 16h00 de Mme Clémence KERNEIS

Point 9 : Avis sur les effectifs liés aux opérations de transfert de St Luc vers Perharidy en 2026 (report)

M. DOUCHAIN rappelle que le point a été présenté au précédent CSE mais l'avis avait été reporté.

Neuro-locomoteur :

Ouverture Poly Locomoteur Neurologie 2026
HC 20 LITS

Service SMR Polyvalent Loco-Neuro - Effectifs envisagés			Commentaires
Fonction	ETP		
Médecin MPR	1,00		
Infirmier	3,69		1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant	3,69		1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant Nuit	4,78		2 mutualisées loco
Masseur-Kinésithérapeute	2,00		
Détecticien	0,15		
Ergothérapeute	0,50		
Psychologue	0,15		
Assistant service social	0,15		
Agent des Services Hospitaliers	2,00		
	18,11		

Mme Michelle CREACH veut avoir des précisions sur les 3.69 ETP : combien de postes cela représente. Il faudrait plus de détails.

M. Julien JEGO indique que la base a été faite sur ce qui existe déjà : la base du nouveau service a été prise sur un service avec le même nombre de lit. Le but était de montrer la connexion avec la réalité. Si le souhait est d'obtenir des plannings, il faut savoir que l'organisation est non actée, cela est en cours.

M. MOGAN rappelle qu'il s'agit d'un calcul d'effectif global prévisionnel.

Mme Claire BOURVEN demande quant à elle des précisions sur les postes d'ASH : présence du lundi au vendredi ou du lundi au dimanche ?

Mme Marion STEPHAN est interpellée : 2 ASH ? Toute la semaine ?

M. JEGO concède qu'il doit manquer du temps : il s'agit probablement de 2.40 ETP.

Mme Michelle CREACH demande si le travail sur l'organisation a commencé et M. JEGO répond que oui mais il faut valider pour pouvoir poursuivre.

Mme Michelle CREACH déclare qu'il faudra alors demander un avis au CSE sur cette organisation quand elle sera terminée.

La requête est approuvée par l'ensemble de la Direction.

M. DOUCHAIN suggère de donner un avis pour chaque service.

Un avis est demandé au CSE pour le service Neuro-locomoteur :

POUR : 0

ABSTENTION : 15

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à l'unanimité.

Cardiologie :

Effectifs Cardiologie Perharidy 2026

HC 20 LITS

HTP 15 places

Service SMR Cardiologie après transfert - Effectifs envisagés		
Fonction	ETP	Commentaires
Médecins cardiologues, MG et Ang	3,50	
IPA	0,60	
Infirmier	3,62	1 matin/ 1 ap midi
Infirmier EF	1,81	
Infirmier ETP	1,40	
Infirmier Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Aide-Soignant	3,58	1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant PT/HTP commun	0,75	Mutualisation HTP commun
Aide-Soignant Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Masseur-Kinésithérapeute	2,00	
APA	2,00	
Ergothérapeute	0,10	
Psychologue	0,20	
Dietéticien	1,10	
Assistant service social	0,15	
Agent des Services Hospitaliers	2,00	
	27,09	

Mme Claire BOURVEN constate qu'il y a une distinction entre les IDE EF et les IDE ETP : cela veut-il dire qu'elles seront en permanence au même poste ou bien seront-elles intégrées dans un roulement ?

M. JEGO répond qu'il n'y aura pas de roulement pour les IDE et en réponse à la question de Mme Marion FLOC'H il ajoute que pour les AS par contre oui car il y a un travail de mutualisation.

M. DOUCHAIN indique qu'il s'agit d'un principe de confirmation de poste.

Le CSE est invité à émettre un avis :

POUR : 12

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Gériatrie :

Effectifs Polyvalent Gériatrique St Luc 2026

HC 15 LITS

Service SMR Gériatrie 15 lits après transfert - Effectifs envisagés		
Fonction	ETP	Commentaires
Médecin Gériatre	1,00	
Infirmier	4,15	1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant	4,85	2 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Infirmier Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Masseur-Kinésithérapeute	1,50	
Ergothérapeute	0,70	
Orthophoniste	0,20	
Psychologue	0,20	
Dietéticien	0,30	
Assistant service social	0,30	
Psychomotricien	0,20	
Agent des Services Hospitaliers	3,00	Y compris RDC
	21,18	

M. DOUCHAIN indique que les effectifs ont été travaillés avec le DR THIRIAT. Concernant les ASH il est prévu un binôme de salariés aux étages et 1 salarié au centre de santé.

Le CSE est invité à émettre un avis :

POUR : 0

ABSTENTION : 15

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à l'unanimité.

Mme Claire BOURVEN déclare avoir du mal à se projeter sur les futurs plannings.

Mme Stéphanie QUINIOU s'interroge : pourquoi y a-t-il le même nombre d'ETP en gériatrie et neuro-locomoteur alors que le nombre de lit est différent.

M. JEGO explique qu'il y aura du soutien le matin pour effectuer les soins techniques.

Point 10 : Avis sur les projets d'établissement sanitaire 2025-2029 (report)

M. ESNAULT rappelle que le projet a été présenté lors du précédent CSE. Il invite donc les élus à émettre un avis.

POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 14

Le CSE émet un avis défavorable à l'unanimité.

M. COGEN interroge les élus sur leurs motivations.

Mme Claire BOURVEN déclare pour le syndicat SUD que le projet est intéressant mais il n'y a pas de moyens humains ou en tout cas ils ne sont pas visibles.

M. Kevin MOAL, représentant syndical pour la CGT, appuie les propos de Mme Claire BOURVEN et ajoute que les projets décrits service par service ne sont à la réflexion pas démocratique. En effet il n'y a pas eu de consultation des salariés sur les projets médicaux pour définir des axes.

M. DOUCHAIN dit que cela a été le cas.

Mme Manon HUMILY déclare que le projet papier est intéressant mais diffère de la réalité. Les équipes n'ont pas été impliquées.

M. DOUCHAIN dit qu'il n'est pas trop tard pour les équipes de s'emparer du projet en complétant les fiches action : cela entraînerait une étude médico-économique par la suite et éventuellement une mise en œuvre. Il concède que l'étude des effectifs n'est pas dans la méthodologie.

Point 12 : Information sur l'organisation des gardes et astreintes médicales

M. DOUCHAIN prend la parole à ce sujet.

Principe

Assurer la continuité médicale des soins H24.

Obligations liées aux Décrets SMR, de Médecine et au Code de Santé publique et à des Offres de soins différentes expliquent la répartition suivante selon les sites :

- **1 ligne d'astreinte par service HC à Ty Yann**

Exception à Ty Yann : astreinte partagée avec l'ets UGECAM Karempir.

- **1 ligne de garde, 1 ligne d'astreinte (alternance rééducation/médecine) et 1 ligne d'astreinte cardiologique**

La répartition des astreintes et des gardes est du ressort de la communauté médicale (CME) qui veille à un juste équilibre entre médecins, tenant compte également de critère lié à l'âge du médecin, à son temps de travail, à sa domiciliation. Les restrictions médicales à l'exercice doivent émaner du médecin du travail.

La programmation est le plus souvent à 6 mois (actuellement jusque Février 2026)

Mme Michelle CREACH déclare que le point a été mis à l'ordre du jour par la CGT car il existe une inquiétude de certains médecins sur leur temps de repos de sécurité entre leurs horaires de travail classiques et leur garde. Il est certain qu'il y a des temps de repos mais parfois non et il faut donc être vigilant à ce qu'il n'y ait pas d'accident de travail.

Pour M. DOUCHAIN c'est un sujet à aborder en CME (Commission Médicale d'Etablissement) et Mme Michelle CREACH déclare que cela a été fait mais n'apparaît pas dans le compte-rendu puisqu'il a été échangé dans les questions diverses et que les médecins sont des salariés comme les autres et que ce point a donc sa place au CSE.

M. DOUCHAIN soutient que c'est le cas car c'est lui-même qui le rédige, il constate que Mme CREACH a accès au compte rendu et ne comprend pas comment.

Mme Michelle CREACH dit que le point a également été vu en réunion syndicale où la réponse a été la même qu'aujourd'hui... Il existe pourtant une insécurité vis-à-vis des médecins. Le compte-rendu relate uniquement un point de comparaison avec le secteur public mais dans le public ils ont systématiquement un repos de sécurité.

M. DOUCHAIN explique qu'il s'agit d'un exemple type afin de montrer les avantages de Pérharidy où il y a 30 médecins.

M. ESNAULT dit que cette problématique est à évoquer en CME. Il est difficile d'avancer dans cette réflexion. Il existe le souhait d'améliorer cette organisation mais cela est à travailler en fonction des contraintes.

M. Franck MONFORT se dit dubitatif sur la réponse apportée. Les roulements devraient être présentés pour avis devant le CSE. Il entend bien la nécessité d'en discuter en CME mais les médecins restent des salariés donc cette problématique reste dans le champ d'action du CSE.

Pour M. COGEN il est tout à fait possible d'en discuter. Cette prise de position est tout à fait légitime mais il ne faudrait pas obérer les solutions car une application stricte ne sera pas sans conséquence sur la continuité médicale. Le respect des repos est l'affaire de tous mais aujourd'hui il est difficile de répondre à ces questions. Il faut se donner jusqu'à la fin de l'année pour refaire le point à ce sujet. C'est un sujet qui a été discuté en CME à plusieurs reprises y compris en présence d'avocat en 2018. Il y a un enjeu de continuité des soins, de budget et du repos de sécurité à assurer.

Mme Michelle CREACH est consciente que c'est difficile de changer d'organisation du jour au lendemain mais il va falloir trouver une solution pour ce repos de sécurité. Déjà que l'indemnité de sujétion est bien basse comparé au public depuis l'augmentation de janvier 2024, cette indemnité a été revalorisée également pour les médecins libéraux, ce qui veut dire que si un médecin libéral vient faire un remplacement à Pérharidy il aura une indemnité bien supérieure aux médecins titulaires. Il va être difficile de recruter des médecins sur la Fondation dans ces conditions.

M. COGEN dit que le fonctionnement est sécurisé pour les patients et rappelle qu'il y a 3 lignes : astreintes, garde et cardiologue. Un accord spécifique par la suite pourrait être envisageable mais il faut laisser du temps de discussion avec les médecins.

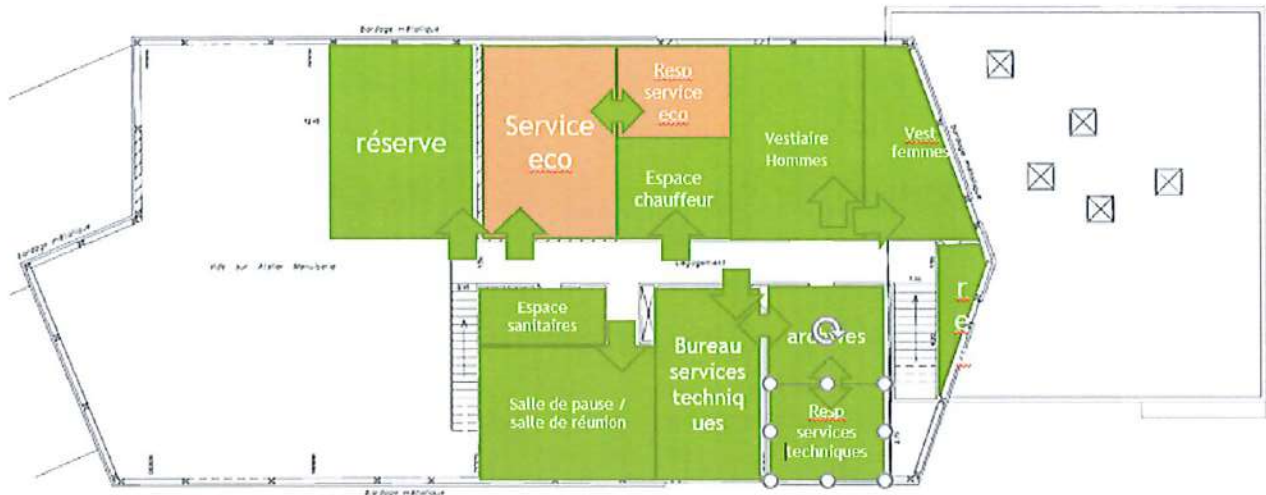
M. Franck MONFORT demande s'il est possible dans ce cas d'inclure le CSE.

**Départ à 16h30 de M. Matthieu DOUCHAIN, M. Julien JEGO et M. Romain ANSQUER
Arrivée à 16h30 de M. Norbert CORDIER**

Point 19 : Information sur la nouvelle implantation du service économique

M. CORDIER prend la parole à ce sujet.

Le service économique sera transféré près du service technique afin de créer un pôle à part entière. Cela signifie que 3 personnes seront déplacées.



Mme Michelle CREACH demande si les salariés ont le choix et M. CORDIER argumente en précisant que cela sera favorable à la communication.

Pour Mme Nicole BIHAN cela signifie que le service économique s'éloigne du magasin central.

Mme Michelle CREACH demande pour quelles raisons il a été décidé de déménager le service.

M. CORDIER répond que le service est très souvent en lien avec les services techniques et que ce rapprochement semble logique.

M. Louis CASTEL pense que cela aura un impact sur leur qualité de vie au travail car les machines utilisées par le service technique sont parfois bruyantes.

Mme Michelle CREACH souhaite connaître l'échéance du transfert et M. CORDIER répond en fin d'année.

Mme Claire BOURVEN demande si les salariés sont au courant et s'ils sont satisfaits de ce transfert.

M. COGEN déclare qu'une seule salariée est contre. Il n'existe pas d'enjeu à le faire tout de suite mais c'est la réponse la plus adaptée au manque d'espace administratif. Un point sera en fait en commission santé et sécurité.

Pour répondre à Mme Michelle CREACH, M. COGEN indique que les besoins en locaux à l'étage administratif sont réels. Les mutualisations de locaux au niveau des locaux des ressources humaines en sont le parfait exemple. Le déménagement du service économique libérerait des bureaux.

Mme Marion FLOC'H s'enquiert du remplacement de Mme MAILLARD.

M. CORDIER dit que cela n'est pas prévu, en attendant, Mme GAMBRELLE et lui-même effectuent les tâches qui incombent à Mme MAILLARD.

Point 20 : Information sur la nouvelle implantation des TIM et secrétaires

M. Norbert CORDIER poursuit à ce sujet.

TIM :

Création de 4 postes de travail permanent et 1 poste de travail occasionnel.



Mme Claire BOURVEN constate qu'il s'agit d'open-space et pense que cela va être difficile pour les salariés car ils sont souvent en ligne et la proximité pourrait perturber le travail des autres.

M. COGEN indique que les salariés concernés sont des salariés à temps partiel, ils ne seront pas tous en poste au même moment et il est prévu de garder un poste qui nécessite de l'isolement près de l'accueil. La contrainte de l'espace est à prendre en considération et l'équipe est demandeuse de travailler ensemble.

M. CORDIER ajoute que le besoin de travailler ensemble se fait sentir avec la mise en place du nouveau logiciel.

Mme Michelle CREACH précise que dans le bureau près de l'accueil il y a la machine à affranchir qui génère pas mal de bruit et qu'il va falloir penser à un autre endroit tout en faisant attention à ne pas l'installer à l'accueil car les salariés de l'accueil seraient également gênés.

Secrétaires médicales :

6 postes de travail permanents prévus. Il reste à ajuster les rangements.



Mme Claire BOURVEN demande si les plans ont été partagés avec les secrétaires.

M. COGEN répond que cela a été vu avec Mme GUIVARCH.

Point 21 : Avis sur la réorganisation du service restauration et des tâches hôtelières (report)

M. CORDIER commence par présenter la fiche de poste de M. ESTORGES qui avait été demandée lors du précédent CSE

ACTIVITE DU POSTE (LISTE DES TACHES ET MOYENS UTILISES)

Tâches de première priorité :	Tâches de seconde priorité :
1°) HYGIENE ET SECURITE ALIMENTAIRE - Faire appliquer la réglementation sanitaire, (audit, réunions de suivi.) - Assure un contrôle fréquent sur les sites (traçabilité, archivage...)	1°) PRESTATION SPECIALE - Organise et participe aux CA et BCA - S'assure de la bonne organisation des différentes prestations (buffets, café, réunions, goûter, pots)
2°) GPAO - Participe à sa mise en place, à son utilisation, (respect politique achat, fiche technique, menu, enregistrement facture...)	2°) ACHAT (Non alimentaire) - Remonté des besoins, petit matériel, produit entretien, gros matériel - Chaussure de sécurité, EPI...
3°) REMPLACEMENT du responsable restauration lors de ses absences : - Les suivie d'équitime et des contrats (DR, suivie Planning...) - Gérer les plannings, si besoin - Répond aux différentes demandes de la direction et des autres services	3°) MAINTENANCE - Appelle les prestataires en cas de pannes - S'assure de leur passage et de la pertinence de leurs actions - Récupération des bons de passage (liée au PMS)
4°) ASSISTANCE TECHNIQUE - Aides culinaire (fiche technique) - Aides organisationnelle (planification prod et personnel) - Remplacement des chefs de cuisines (en cas d'absence cumulé du second et du chef) - Pourvoir au remplacement temporaire des chefs de cuisine	4°) SURVEILLANCE - Des contrats de maintenance (Chaud, Froid, plonge chariot repas.) - Des contrats spécifique (bac à graisse, dératiseur ; hotte ; - Du matériel spécifique (machine à café, caisse enregistreuse -
5°) GESTION - Suivi reporting nb de repas - Cout denrée - Inventaire	

Mme Michelle CREACH s'interroge sur le recrutement du logisticien.

M. CORDIER rapporte avoir rencontré une 1^{ère} vague de candidats (1 postulant à retenu son attention) et une 2^{ème} vague aura lieu la semaine prochaine. Pour répondre à Mme Michelle CREACH, le contrat débutera en novembre si le candidat retenu a des disponibilités pour ce mois.

La présentation se poursuit avec un récapitulatif des tâches effectuées par M. LE VEZO. Celles-ci ont été réparties auprès de plusieurs salariés.

Tâches	Sous-tâches	Service
Coût denrée	Récupération des fichiers	Service M. Renier
Dotations	Récupération et saisie sur les fichiers	Service M. Renier
Statistiques	Echanges définition des besoins Contrôle de Gestion	Service M. Renier
Labocéa	Mise en place et suivi des contrats	Service M. Renier
RECO	Suivi de contrat	Service M. Renier
RECO	Achats du matériel	Service M. Marc
DASRI-DAOM-Bio Déchets	Interlocuteur DASRI(Proserv DASRI)	Service M. Morin
DASRI-DAOM-Bio Déchets	Suivi des contrats bacs à graisse	Service M. Renier
Conseiller Hotelier	Conseiller les responsables de sites pour les achats	Service Mme Maillard
Gestion de projets	Mise en place de produits d'entretien respectueux	Interservices
Gestion de projets	Egalim pour tout le monde	Service M. Renier
Gestion de projets	Groupe efficience. Réduction des coûts	Interservices
RH	Equitime, plannings	Service M. Renier
Hygiène	Remise à jour Documentaire- Audit Hygiène	Service M. Renier
GIP (Morlaix et Le Leck)	Suivi et gestion des poids	Service M. Morin
Chaussures	Gestion des chaussures (Hors cuisine)	Service Mme Maillard
Chaussures	Gestion des chaussures (cuisines)	Service M. Renier
OC22 (café)	Mise en place des contrats	Service M. Morin
Behring Fontaines	Mise en place des contrats	Service M. Morin
Burlodge Chariots alimentaires	Relation Client	Service M. Renier
Petit Forestier	Contrats- relation Client	Service M. Renier
Activité de groupe	Commission Développement Durable	Service M. Renier
Yooz	Validation factures	Service M. Renier
Interventions techniques cuisines	Appel prestataires	Service M. Renier
Production-Travail sur site	Remplacement Agent lingerie Collecte	Service M. Morin
Centre de Santé	Référent auprès des entreprises de nettoyage AXOL	Service M. Morin
Divers	Badges Nominatif	Service M. Renier
Divers	Changement bouteille gaz fontaine ...	Service M. Morin
Gestion de service et RH	Lingerie Roscoff	Service M. Morin
Gestion de service et RH	Blanchisserie Lannouchen	Service M. Renier
Gestion de service et RH	Intérieur Lannouchen	Service M. Renier

Mme Michelle CREACH demande si des tâches ont été enlevées à M. MORIN et M. CORDIER répond qu'il est fastidieux de le faire.

Mme Claire BOURVEN demande s'il est possible de mettre à disposition le diaporama sur Intranet pour les salariés car ils en sont demandeurs.

M. ESNAULT dit qu'une note d'information à ce sujet paraîtra avant la fin de l'année.

M. Yann KERNEUR s'interroge sur la gestion des machines non alimentaire par M. ESTORGES. Il demande plus de précisions.

M. CORDIER explique qu'il s'agit des machines de restauration uniquement.

M. ESNAULT est d'avis que la proposition de M. CORDIER est cohérente.

M. Yann KERNEUR se dit déçu de la disparition du poste de conseiller hôtelier. Il est pessimiste à ce sujet.

Un avis sur cette nouvelle organisation est demandé au CSE :

POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE :15

Le CSE émet un avis défavorable à l'unanimité.

Mme Michelle CREACH explique que la CGT vote contre car il y a une inquiétude vis-à-vis de l'importance des tâches supplémentaires réparties dans d'autres services sans temps supplémentaire. Elle ne comprend pas la transformation d'un poste de responsable hôtelier en adjoint au responsable de restauration.

Mme Claire BOURVEN du syndicat SUD parle aussi de la répartition des tâches mais également de la disparition du poste de responsable hôtelier.

Mme Michelle CREACH s'enquiert du recrutement du responsable de production sur Saint Vincent Lannouchen et M. CORDIER répond que cela est toujours en cours et pour répondre à Mme Michelle CREACH, dans l'attente M. ESTORGES occupe les 2 postes.

Départ à 17h13 de M. Norbert CORDIER

Additif 1 : Avis sur la grille horaire d'un(e) ouvrier(ère) des services du foyer du Pont Neuf

M. ESNAULT présente la grille :

semaine 1	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	08.00.00	16.30.00	08.00.00	14.00.00	08.00.00	16.30.00	08.00.00	15.00.00	08.00.00	13.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00
	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00
durée journée	08.30.00		06.00.00		08.30.00		07.00.00		05.00.00		00.00.00		00.00.00	
CODE HORAIRE SI EXISTANT														

Mme Agnès GRONDIN demande pourquoi l'intitulé du poste est ouvrier alors qu'il s'agit d'une maitresse de maison.

M. ESNAULT dit que c'est conventionnel.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable.

Mme Marion FLOC'H demande à M. ESNAULT une date de réunion extraordinaire de la CSST concernant les sujets de coupure d'électricité et l'absence de groupe électrogène.

M. Franck MONFORT souligne que le dernier évènement à l'EHPAD ST Jacques est grave.

M. ESNAULT propose le 29/10/2025 mais les élus disent que cela n'est pas possible en raison des vacances de la Toussaint.

M. Franck MONFORT espère que cela ne se reproduise pas.

M. Jeremy LAVIEC informe qu'une coupure d'électricité aura lieu le 31 octobre toute la matinée.

M. COGEN indique que la présence de groupe électrogène dans les EHPAD ne sont pas une obligation. Le statut d'établissement hospitalier permet de mettre en place des prérogatives avec les prestataires d'énergie pour des interventions rapides.

Mme Marion STEPHAN rappelle que c'est une demande qui a déjà été faite au moment de la tempête CIARAN en 2023.

Pour M. COGEN, il faut se rappeler que la Fondation n'est que locataire.

M. ESNAULT va aller à la rencontre de M. GUEGUEN pour fixer dès que possible une date.



Les débats étant clos, la séance est levée à 17h25. La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 novembre 2025 à 14h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

